

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2020
N°28/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT LE DEUX JUIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : MEDAVIT R. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Pauline ARRAR est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, fait part au Conseil de la demande d' agents de poursuivre leur activité à temps partiel :

- Madame Sandrine BIGOT, adjoint d'animation, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 83.84 % du temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour un an.
- Madame Sylvie DUCROS, ATSEM, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps annualisé à hauteur de 83.84 % du temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour un an.
- Madame Muriel GARCIA, ATSEM, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps annualisé à hauteur de 94. 19 % du temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour un an.
- Madame Magali HERNANDEZ, agent d'entretien et de restauration scolaire, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 94 % du temps plein, à compter du 2 juillet 2020, pour un an.
- Madame Françoise LEROY, ATSEM, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 98.93 % du temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour un an.

- Madame Béatrice REBILLARD, agent d'accueil social, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 80 % du temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2020, pour un an.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par les agents, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement du service, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux demandes :

- de Madame Sandrine BIGOT, pour un temps partiel à 83.84 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 inclus.
- de Madame Sylvie DUCROS, pour un temps partiel à 83.84 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2121 inclus.
- de Madame Muriel GARCIA, pour un temps partiel à 94. 19 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2121 inclus.
- de Madame Magali HERNANDEZ pour un temps partiel à 94 % pour une durée d'un an, soit du 2 juillet 2020 au 1^{er} juillet 2021 inclus.
- de Madame Françoise LEROY, pour un temps partiel à 98.93 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021 inclus.
- de Madame Béatrice REBILLARD pour un temps partiel à 80 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 inclus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 03 juin 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification